

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DES COMMUNES DE SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, PRIN-DEYRANÇON ET ARÇAIS POUR LES TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CASERNE (CPI) À SAINT-HILAIRE-LA-PALUD POUR LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE. MUTUALISATION ET MAJORATION DU PACT3

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noélie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME
D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 -
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DES COMMUNES DE SAINT-HILAIRE-LA-PALUD,
PRIN-DEYRANÇON ET ARÇAIS POUR LES TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE
CASERNE (CPI) À SAINT-HILAIRE-LA-PALUD POUR LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE.
MUTUALISATION ET MAJORATION DU PACT3**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 3^{ème} génération 2022-2024 ;

Vu la délibération du 25 juillet 2024 de la commune de Saint-Hilaire-La-Palud sollicitant le PACT de 3^{ème} génération pour les travaux sur le bâtiment de l'ancienne caserne (CPI) à Saint Hilaire la Palud pour la création d'une ressourcerie.

Vu la délibération du 25 avril 2024 de la commune de Prin Deyrançon sollicitant le PACT de 3^{ème} génération pour les travaux sur le bâtiment de l'ancienne caserne (CPI) à Saint Hilaire la Palud pour la création d'une ressourcerie.

Vu la délibération du 12 mars 2024 de la commune d'Arçais sollicitant le PACT de 3^{ème} génération pour les travaux sur le bâtiment de l'ancienne caserne (CPI) à Saint Hilaire la Palud pour la création d'une ressourcerie.

La commune de Saint-Hilaire-La-Palud a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 4 845,59 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 pour les travaux sur le bâtiment de l'ancienne caserne (CPI) pour la création d'une ressourcerie.

La commune de Prin Deyrançon a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 996 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 pour les travaux sur le bâtiment de l'ancienne caserne (CPI) pour la création d'une ressourcerie.

La commune d'Arçais a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 1008 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 pour les travaux sur le bâtiment de l'ancienne caserne (CPI) pour la création d'une ressourcerie.

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 13 699,18 HT.

Une équipe de bénévoles sensible à l'économie circulaire, à l'économie sociale et solidaire, à l'art et à l'artisanat et à l'environnement porte le projet de création d'une ressourcerie sur le territoire du Marais. Trois communes ont répondu favorablement à l'accompagnement de cette création : Saint Hilaire La Palud, Prin Deyrançon et Arçais.

Une association « La Maraitrie » a été créée et la commune de Saint Hilaire la Palud a proposé le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers situé rue du stade pour installer cette ressourcerie. Les travaux prévus portent sur le ragréage du sol, la réfection électrique, la création d'une ouverture, la création d'un plancher, l'installation d'un escalier et la mise aux normes sécurité incendie et accessibilité.

Cette opération est financée par 3 communes selon le principe suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux	13 699,18	Participation des 3 communes : St Hilaire la Palud Prin Deyrançon Arçais Sous-total	4 845,59 996 1 008 6 849,59
		Participation de Niort Agglo au titre du PACT 3 : St Hilaire la Palud Prin Deyrançon Arçais Sous-total	4 845,59 996 1 008 6 849,59
TOTAL	13 699,18 €	TOTAL	13 699,18

Calcul de la majoration de l'enveloppe PACT 3 :

Conformément à l'article 4.2 du règlement du PACT 3 voté au CA du 7 février 2022, cette opération mutualisée fait l'objet d'une majoration de 20 % pour les communes à hauteur de leurs participations au titre du PACT 3 soit les majorations suivantes par communes :

- Saint Hilaire la Palud : Majoration de l'enveloppe PACT 3 de la commune à hauteur de 969,12 € ;
- Prin Deyrançon : Majoration de l'enveloppe PACT 3 de la commune à hauteur de 199,20 € ;
- Arçais : Majoration de l'enveloppe PACT 3 de la commune à hauteur de 201,60 €.

Soit une majoration totale de 1 369,92 € qui s'ajoutera respectivement aux enveloppes restantes du PACT 3 des communes précitées.

Ce projet répond aux axes 1 et 2 portant sur le soutien aux cœurs de bourg et sur la transformation écologique et énergétique du règlement du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 4 845,59 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 à la commune de Saint-Hilaire-La-Palud ;
- Attribue une subvention de 996 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 à la commune de Prin Deyrançon ;
- Attribue une subvention de 1 008 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 à la commune d'Arçais ;
- Majore les enveloppes PACT 3 restantes des 3 communes mentionnées ci-dessous à hauteur de leurs participations :
 - o Saint-Hilaire la Palud : majoration de l'enveloppe PACT 3 de la commune à hauteur de 969,12 € ;

- Prin Deyrançon : majoration de l'enveloppe PACT 3 de la commune à hauteur de 199,20 € ;
- Arçais : majoration de l'enveloppe PACT 3 de la commune à hauteur de 201,60 €.
- Autorise le Président à signer les conventions de financements prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 3^{ème} génération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président